

## Inéligibilité de Marine Lepen

Par **Crazy student**, le **31/03/2025 à 18:22**

Bonjour à tous,

Vous avez sans doute suivi dans les médias la condamnation de Marine Le Pen pour détournement de fonds publics. Cette condamnation, assortie d'une peine d'inéligibilité avec effet immédiat, suscite de vifs débats.

Personnellement, j'avoue être partagé. Au-delà des opinions politiques, Marine Le Pen est une figure marquante du paysage politique français de ces dernières années, ayant atteint à deux reprises le second tour de l'élection présidentielle. Dans ce contexte, il est compréhensible que certains jugent cette peine d'inéligibilité excessive.

Cependant, une majorité de citoyens, dont je fais partie, critique vivement les traitements judiciaires jugés plus cléments envers les personnalités politiques. Je me souviens notamment de la condamnation de Nicolas Sarkozy, dont la peine avait été jugée insuffisante par rapport aux standards habituels.

Dès lors, quelle est la solution ? Devons-nous accorder un traitement judiciaire particulier à certaines personnalités politiques ? Des figures telles que Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, etc., doivent-elles être traitées différemment pour ménager les sensibilités partisanes ?

Par **Lorella**, le **01/04/2025 à 20:56**

[quote]

Dès lors, quelle est la solution ? Devons-nous accorder un traitement judiciaire particulier à certaines personnalités politiques ? Des figures telles que Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, etc., doivent-elles être traitées différemment pour ménager les sensibilités partisanes

[/quote]

Ah bon, pourquoi ? Le même traitement judiciaire pour tous.

Par **Lorella**, le **01/04/2025 à 22:13**

Ce qui peut faire débat c'est l'exécution provisoire.

J'ai entendu en cette fin de journée que la Cour d'appel de Paris dit envisager un procès avec une décision à l'été 2026.

Par **Crazy student**, le **02/04/2025 à 00:36**

L'exécution immédiate des peines d'inéligibilité vise à empêcher une personne condamnée de continuer à exercer les fonctions publiques ou se présenter à une élection, si les députés ne voulaient pas que cette sanction puisse s'appliquer, pourquoi l'avoir voter ? Même si elle n'avait pas été prononcée en premier instance, elle aurait pu l'être lors de l'appel qui d'après certains auraient lieu courant de l'été 2026.

Il faut dire que ces dernières années on a assisté à une évolution assez importante des affaires judiciaires impliquant des politiques dans le cadre de leur fonction. Pour ne citer que les plus connus nous avons :

Marine Le Pen : Condamnée en 2025 à quatre ans de prison (dont deux ferme sous bracelet électronique), 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires du FN

Patrick Balkany : Plusieurs condamnations, dont une en 2023 pour blanchiment de fraude fiscale (quatre ans et demi de prison, 100 000 euros d'amende, dix ans d'inéligibilité

Jérôme Cahuzac : Condamné en 2018 à quatre ans de prison (dont deux avec sursis) et cinq ans d'inéligibilité pour fraude fiscale et blanchiment

Nicolas Sarkozy : Condamné en 2021 à trois ans de prison (dont un an ferme sous bracelet électronique) pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes. Il avait aussi été condamné pour financement illégal de campagne (affaire Bygmalion)

Jean-Noël Guérini : Condamné en 2024 à trois ans de prison (dont dix-huit mois avec sursis) et cinq ans d'inéligibilité pour trucage de marchés publics

Sylvie Andrieux : Condamnée en 2016 à quatre ans de prison (dont trois avec sursis), 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics

François Fillon : Condamné en 2022 à quatre ans de prison (dont un ferme) pour détournement de fonds publics dans l'affaire des emplois fictifs de son épouse

Alain Juppé : Condamné en 2004 à quatorze mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêts dans l'affaire des emplois fictifs du RPR.

Je peux continuer la liste pendant encore quelques lignes: Michel Mercier, Eric Woerth, François Bayrou et ma préférée, Christine Lagarde qui a été reconnu coupable de négligence par la Cour de justice de la République dans l'affaire Tapie-Adidas, mais n'a pas été condamnée. C'est comme dire, on sait que vous avez commis une faute, mais ce n'est pas grave..

Par **Lorella**, le **02/04/2025 à 13:02**

Tous les partis politiques sont poursuivis par la justice pour différents motifs. Certaines affaires remontent à 10-15 ans voire plus encore, en raison de la lenteur de la justice.

Les politiques définissent le droit et les juges l'appliquent en contrôlant le respect des normes. Mais cela n'est pas si simple. On peut lire que des juges s'immiscent dans la politique et que les politiques s'immiscent dans le judiciaire.

Je n'ai pas d'avis personnel sur la question, car ce sujet dépasse mes connaissances.

Par **Floris22**, le **11/04/2025 à 19:37**

Bonjour

Vous avez dans l'article ci-dessous une analyse critique de la décision. Sur le site club des juristes, vous avez d'autres analyses sur MLP

<https://www.leclubdesjuristes.com/opinion/proces-le-pen-analyse-critique-de-largumentation-du-tribunal-10097/>